

Survie et ordre social au Sahara

Les oasis du Touat-Gourara-Tidikelt en Algérie

Yves GUILLERMOU*

Les oasis sahariennes constituent pour la majorité des observateurs un univers opaque et paradoxal, dont les habitants apparaissent tantôt étroitement repliés sur eux-mêmes et sur leurs pratiques « ancestrales », tantôt insérés dans des rapports complexes avec d'autres populations parfois très éloignées géographiquement et culturellement. L'intensité des relations à grande distance semblerait même souvent proportionnelle à l'isolement physique — ce qui n'est surprenant qu'au premier abord —. La question se pose toutefois de savoir de quelle manière ces relations externes peuvent s'articuler sur les formes locales d'organisation technique et sociale, sans remettre en cause à terme la spécificité et l'autonomie de celles-ci.

Pour survivre dans un milieu implacable, les agriculteurs oasiens, au cours des siècles, ont mis au point des techniques ingénieuses et adaptées aux conditions locales, mais également des formes sociales en adéquation étroite avec les premières. La maîtrise de ce facteur vital qu'est l'eau implique une rigoureuse discipline collective, en même temps qu'elle fait l'objet de luttes permanentes (bien que rarement ouvertes). Le contrôle de l'eau constitue donc l'un des principaux « piliers » d'un système social plus ou moins hiérarchisé, expression d'un consensus général mais aussi d'un rapport de forces éminemment variable selon les lieux et les époques.

De nos jours, cet ordre social est fréquemment présenté — notamment par les jeunes cadres techniques et politiques — comme figé, anachronique et incapable de s'adapter aux exigences de la vie moderne et du « développement ». Pour notre part, nous tenterons de montrer, à partir de cas concrets, comment certaines formes apparemment « archaïques » de production ou de pouvoir sont

* *Anthropologue, université Paul-Sabatier, 37, allées Jules-Guesde, 31062 Toulouse cedex.*

moins de simples survivances que le produit d'une crise interne et d'interventions — pas toujours cohérentes — d'agents extérieurs, notamment de l'appareil d'État.

Notre investigation porte sur les régions du Touat, du Gourara et du Tidikelt, situées au sud-ouest du Sahara algérien, et qui comptent, au début des années quatre-vingt, environ 150 000 habitants, en grande majorité ruraux, répartis à travers quelque 250 villages (*ksour*, s. *ksar*). Cet ensemble régional (1) présente certains traits originaux : occupation sédentaire très ancienne, population d'origine fort diverse, recours à des techniques hydrauliques particulièrement élaborées, relations intenses avec le Nord comme le Sud du Sahara, impact relativement limité de la colonisation... autant de facteurs qui, dans notre optique, en justifient l'étude.

REPÈRES HISTORIQUES

L'histoire du Touat, du Gourara et du Tidikelt depuis plus de deux mille ans peut être vue comme une alternance continue entre des phases d'isolement relatif et des phases d'intenses contacts extérieurs. Cette alternance semble résulter, d'une manière générale, moins d'un choix délibéré des populations (ou des classes dirigeantes) locales, que des fluctuations de la conjoncture historique, qui conduisent périodiquement des groupes très divers ou des agents de pouvoirs lointains à s'intéresser aux oasis.

L'origine de leur peuplement est extrêmement difficile à reconstituer et à dater avec quelque précision, compte tenu de la disparition de l'étage géologique superficiel — et donc de la plupart des vestiges ou indices archéologiques — provoquée par les facteurs climatiques. En fait, on ignore à peu près tout de l'histoire de ces régions jusqu'à l'aube de l'ère chrétienne. Selon certaines hypothèses (cf. MARTIN, 1908), elles auraient été longtemps peuplées de Noirs sédentaires vivant en petits villages dispersés et dominés par des Berbères nomades. C'est seulement avec l'occupation juive que débute l'histoire « officielle » — et confirmée jusqu'à nos jours par la mémoire populaire. Celle-là comporterait en fait deux phases distinctes, avec l'arrivée successive de deux vagues d'occupants en provenance de Tingitane (peu avant l'ère chrétienne) puis de Cyrénaïque (entre le II^e et le IV^e siècle apr. J.-C.).

(1) Sur le plan administratif, ces trois régions se rattachent à la *Wilaya* (département) d'Adrar, créée en 1974 et s'étendant jusqu'à la frontière du Mali, à l'exception notable de la *Daïra* (arrondissement) d'Aïn Salah (dans le Tidikelt) rattachée assez arbitrairement à la *Wilaya* de Tamanrasset.

Il s'agirait d'une période relativement prospère et paisible — eu égard aux troubles qui agitent à cette époque la Berbérie en lutte contre l'Empire romain : protégé par l'immensité des espaces arides, le royaume juif du Touat se fonde sur un réseau de vastes villages autour de la métropole Tama-n-Tit, utilisant efficacement des ressources hydrauliques déjà limitées — quoi qu'affirment certains auteurs (cf. MARTIN, 1908 : 44-45).

Entre le VII^e et le XIV^e siècle (apr. J.-C.), la région subit l'intrusion de divers groupes berbères et arabes, dont la pression croissante finit par ruiner la puissance juive et imposer un islam intolérant. À partir du XVI^e siècle, la région voit s'instaurer graduellement une tutelle marocaine qui se maintiendra pratiquement jusqu'à la veille de la conquête française (1900). En fait, le contrôle du pouvoir chérifien sur la région reste assez formel, entrecoupé de longues périodes d'instabilité ou d'« autonomie », au cours desquelles les populations oasiennes subissent la domination de tribus nomades qui les soumettent à de lourds prélèvements en échange de leur « protection ».

L'occupation française, longtemps retardée par des facteurs diplomatiques, est relativement aisée (en dépit de résistances localement très vives), notamment grâce à l'action des « auxiliaires indigènes » Ouled Sidi Cheikh (2) qui disposent d'une influence spirituelle considérable dans la région (MARTIN, 1908 : 164-166). Les conditions d'existence des populations locales s'en trouvent certes modifiées, mais dans des proportions infiniment moindres que celles des populations du Tell ou des oasis du nord-est, dépossédées d'une part considérable de leur patrimoine foncier (terres agricoles, pâturages, forêts ou ressources en eau) au profit de colons ou de grandes sociétés agro-industrielles). Toute velléité de peuplement européen se heurte ici aux contraintes d'un milieu physique extrêmement sévère, auquel seuls les autochtones ont su, au cours d'une expérience millénaire, trouver des réponses adaptées — et inassimilables de l'extérieur. Dans ce contexte, techniques et systèmes de production se maintiennent à peu près inchangés jusqu'à l'Indépendance, et à nos jours.

CONTRAINTES DU MILIEU ET PROCÈS DE PRODUCTION

Le Touat, le Gourara et le Tidikelt sont parmi les zones les plus arides du monde. Certes, la mesure précise de l'aridité se heurte à

(2) Puissante tribu maraboutique des hautes steppes oranaises méridionales, célèbre par sa résistance à l'occupation française et ses deux grandes insurrections (1863 et 1881); sa collaboration ultérieure avec l'armée et l'administration française est, en revanche, beaucoup moins connue.

de sérieuses difficultés, du fait de l'insuffisance des données, mais également de la valeur limitée de certains critères que l'on tend souvent à privilégier (par exemple, volume annuel des précipitations). Toutefois, la méthode mise au point par CAPOT-REY (1953) permet de pallier dans une certaine mesure ces inconvénients, en proposant un « indice d'aridité » (ou plus exactement de « pluvio-efficacité » qui met en rapport volume des précipitations et évaporation, tout en tenant compte du régime des pluies et de leur saisonnalité (3). Le calcul de cet indice fait nettement ressortir l'extrême aridité de ces régions, qui présentent des valeurs excessivement basses par rapport à d'autres régions sahariennes : 0,32 pour Adrar (Touat), 0,15 pour Aoulef (Tidikelt), contre 0,46 pour Tamanrasset (Hoggar), 1,21 pour Ghardaïa (Mzab)... (CAPOT-REY, 1953 : 488).

À cette contrainte fondamentale de l'eau, s'en ajoutent d'autres d'acuité variable, notamment celles liées au relief dunaire : les oasis implantés sur des massifs dunaires (en particulier le Grand Erg occidental) se trouvent, du fait de l'instabilité du sol et de l'intense activité éolienne, soumises à un processus continu d'ensablement, contraignant périodiquement à l'abandon des habitations et plantations ensevelies sous les dunes.

Enfin, l'activité humaine se heurte d'une manière générale au problème de la dispersion de la population — imposée par la faiblesse des ressources en eau — à travers un territoire immense et fort éloigné des grands pôles urbains et économiques : il convient cependant de souligner le remarquable effort (public et privé) de désenclavement des oasis, des années soixante-dix à nos jours.

L'activité productive oasienne repose sur un système d'organisation technique et socio-économique particulièrement complexe, au sein duquel on peut distinguer — pour la clarté de l'analyse — trois niveaux apparemment autonomes, mais en fait étroitement articulés : procès hydraulique, procès « agricole » et procès de circulation.

- (3) Cet indice est la moyenne de deux rapports :
 — total annuel des pluies (P)/évaporation totale (E);
 — précipitations du mois le plus humide (p)/évaporation de ce mois (e).

$$I = \frac{100 \frac{P}{E} + 12 \frac{p}{e}}{2}$$

À total annuel égal, on a une valeur d'autant plus faible que les pluies tombent dans un mois plus chaud (CAPOT-REY, 1953 : 64-65).

Procès hydraulique

Le procès hydraulique est fondé au Touat-Gourara-Tidikelt sur une technique complexe et originale, celle de la *foggara*. Il s'agit d'une galerie souterraine permettant de drainer l'eau du sous-sol et de l'amener par gravité jusqu'à la surface d'une dépression, où peut être installée une oasis. Cette conduite est jalonnée de puits d'aération — seuls visibles de l'extérieur — indispensables au creusage et à l'entretien de l'ouvrage.

Les *foggara* de la région, implantées en bordure du plateau du Tadmaït, puisent essentiellement dans une nappe aquifère très abondante dans les grès du Crétacé inférieur, considérée comme faisant partie du système de l'Albien ou Continental intercalaire.

Ce mode de captage présente de grands avantages : débit à peu près constant, possibilité d'accroître celui-ci par allongement de la galerie, et surtout arrosage par gravité, ce qui résout le problème — souvent crucial au Sahara — de l'exhaure... ; mais il présente également des inconvénients non négligeables, comme la faiblesse générale des débits, la nécessité de stocker l'eau dans des bassins (d'où des pertes par évaporation), ou la pureté de l'eau fournie, qui provoque l'appauvrissement des sols (CAPOT-REY, 1953 : 325-326).

Les *foggara* ont atteint dans cette partie du Sahara un développement considérable — plus de 3000 km de galeries — et apparemment paradoxal eu égard à l'énorme investissement en travail qu'elles représentent dans ces régions sous-peuplées : d'après certaines estimations, le creusage d'une *foggara* de 4 km de long à une profondeur moyenne de 12 mètres nécessiterait environ 48000 journées de travail, soit le travail ininterrompu (à raison de 6 jours sur 7) de 40 ouvriers pendant 4 ans ! (GRANDGUILLAUME, 1973). Or, si leur taille est extrêmement variable, certaines *foggara* dépassent 10 km de long et 25 m de profondeur moyenne.

De plus, une *foggara*, loin d'être un objet inerte, constitue une sorte d'organisme vivant, qui évolue avec le temps et dont le maintien en vie implique des « soins » répétés : curages réguliers du fait des éboulements, prolongement périodique de la galerie vers l'amont ou creusage de galeries secondaires pour compenser le rabattement de la nappe... Mais dans la mesure où elles sont surtout alimentées par des nappes fossiles, les *foggara* ne peuvent avoir une durée de vie illimitée : la difficulté d'entretenir ou de prolonger les galeries à partir d'une certaine profondeur les condamne — à plus ou moins longue échéance — à l'abandon.

La réalisation et l'entretien des *foggara* représentent des tâches excessivement pénibles et de plus dangereuses, compte tenu des

risques d'éboulement : combien d'hommes, au cours des siècles, ont péri ensevelis en s'efforçant d'assurer à leur communauté l'accès à l'eau — et donc à la vie ? Avec un tel coût humain, on peut légitimement s'interroger sur les raisons de l'omniprésence des *foggara* dans ces régions, et sur l'existence (ou les conditions) d'une éventuelle alternative technologique.

L'origine exacte du système des *foggara* au Touat-Gourara-Tidikelt est une question fort complexe et controversée. Que cette technique ait été découverte par les plus anciens occupants (connus) juifs ou judéo-zénètes, lesquels l'auraient ensuite introduite au Maroc au début du XI^e siècle (CAPOT-REY, 1953 : 196), ou qu'elle ait été importée d'Orient par des groupes arabes (GAUTIER, 1950 : 204-205), n'est pas d'une importance fondamentale pour notre propos.

Il serait certes intéressant, si l'on admet avec la plupart des auteurs que cette technique n'est guère antérieure au X^e siècle de l'ère chrétienne, de savoir à quoi elle a succédé — étant donné que la plus grande partie du Touat et du Gourara (contrairement au Tidikelt, dont le peuplement a été beaucoup plus tardif) était déjà occupée depuis plusieurs siècles. Selon une hypothèse élaborée au début du siècle par MARTIN (1908), ces régions auraient disposé jadis de ressources hydrauliques abondantes (lacs, eaux courantes, etc.), et les *foggara* y auraient directement pris le relais de puits artésiens autrefois jaillissants, par suite de l'abaissement des nappes (MARTIN, 1908 : 63 et 238-240). Cette hypothèse séduisante, partiellement reprise à son compte par CAPOT-REY (1953 : 91-92 et 325), est de nos jours vigoureusement contestée — d'autant qu'il est prouvé que l'aridité du Sahara n'est nullement un phénomène « récent » (AUMASSIP, 1986 : 565).

En fait, il n'est nullement exclu que les *foggara* aient coexisté à certaines époques avec d'autres techniques — tout comme elles se sont maintenues au Tidikelt malgré le développement des puits artésiens à partir de 1900. Il n'en reste pas moins que pendant près de dix siècles les *foggara* ont occupé une place dominante dans ces régions. Leur développement serait lié à celui du commerce transsaharien, la main-d'œuvre servile périodiquement importée d'Afrique noire assurant pour une large part les travaux de creusage et d'entretien des galeries.

L'abolition de l'esclavage et la fuite des anciens esclaves vers le nord (censé leur offrir de meilleures conditions de vie) ont certes été lourdes de conséquences pour l'agriculture oasisienne, mais n'ont pas abouti pour autant à l'abandon du système des *foggara*.

En fait, il est pratiquement impossible de renoncer à ce système sans remettre en cause le mode très spécifique de *distribution* de l'eau qui

est lié. L'eau d'une *foggara* coule en permanence, même si son débit varie au cours de l'année et d'une année à l'autre; sa répartition obéit à un partage en *volume* et non en temps — ce qui pose des problèmes inextricables aux techniciens qui cherchent à traduire les unités locales de mesure en débits horaires. Ce partage en volume est matérialisé par des « peignes » répartiteurs, en pierre, placés en travers des canaux d'irrigation et qui assurent toutes les divisions et subdivisions nécessaires du débouché de la *foggara* aux jardins individuels. La mesure de chaque part d'eau s'effectue au moyen d'une plaque de cuivre percée de trous de différents diamètres (4).

La répartition initiale peut être modifiée par suite de travaux d'agrandissement de la *foggara* ou de ventes de parts d'eau. Toute opération de redistribution implique à la fois une mesure des débits réels et un calcul des débits juridiques — lesquels, du fait qu'un partage en volume ne tient pas compte des variations du débit global, diffèrent toujours plus ou moins des débits réels.

Doit-on en conclure que l'on a ici affaire à un système totalement figé et imperfectible, dont le maintien dans un contexte de baisse généralisée des débits s'apparente à un travail de Sisyphe, et donc voué à une lente mais inéluctable disparition ?

En fait, les producteurs oasiens ont su mettre au point des techniques aussi diverses qu'ingénieuses pour faire face aux insuffisances ou à la dégradation du système des *foggara*. Dans les oasis à forte pente, le déplacement périodique des plantations et des jardins vers le bas permet de pallier (pendant une période plus ou moins longue) l'abaissement de la nappe. Là où cela n'est pas ou plus possible, on aménage une pente artificielle en creusant des tranchées de plus en plus profondes, d'où l'eau qui s'écoule de la *foggara* est ensuite élevée vers chaque jardin au moyen d'un petit balancier (*tasskimt* ou *jbid*). Dans une dernière étape, la *foggara* est abandonnée au profit de véritables puits à balancier. Mais dans ce cas comme dans le précédent, l'exhaure manuelle, impliquant un effort physique intense, constitue une lourde contrainte (5).

Enfin, les habitants de certaines oasis du Gourara, notamment celles qui sont situées à l'intérieur de l'Erg occidental, ont trouvé le moyen

- (4) Mais la valeur de chaque unité de mesure (comme le diamètre du trou qui lui correspond) est très variable d'une oasis à l'autre, ce qui rend très difficile toute comparaison.
- (5) D'où l'attrait général pour les groupes motopompes, qui dispensent d'une tâche manuelle harassante; cependant, la généralisation de cette technique (jusqu'à présent très limitée) présenterait de sérieux risques d'épuisement rapide des nappes; de plus, les producteurs des oasis isolées se heurteraient constamment aux problèmes d'approvisionnement en carburant et en pièces de rechange.

de réaliser la culture de palmiers et même de jardins *sans irrigation*, en tirant parti de la proximité de la nappe phréatique ou de l'humidité à la base des dunes (6).

Au total, on se trouve donc en présence d'une gamme extrêmement riche et variée de techniques hydro-agricoles, témoignant de l'ingéniosité de la population et de son acharnement à tirer parti des moindres ressources d'un milieu aussi sévère. Cela ne doit pas masquer cependant la gravité de la crise hydraulique dans laquelle se débattent depuis des décennies la majorité des oasis.

Procès « agricoles »

Contrairement au procès hydraulique, fondé sur l'initiative du groupe et soumis à de strictes règles collectives, le procès de travail agricole proprement dit laisse la plus large place à l'initiative individuelle du producteur direct. L'activité agricole du Touat-Gourara-Tidikelt, par-delà les multiples différences d'une zone ou même d'une oasis à l'autre, présente un certain nombre de caractéristiques communes, notamment l'omniprésence du palmier-dattier — en association avec des cultures « sous étage » d'importance très diverse —, et le recours exclusif à des techniques *manuelles*.

L'omniprésence du palmier-dattier (*Phoenix dactylifera*) s'explique à la fois par l'adaptation de cette plante aux conditions arides et par le rôle essentiel de son fruit dans l'alimentation locale. Cependant, les principales variétés cultivées dans la région sont particulièrement sensibles au *bayoudh*, maladie cryptogamique incurable et dévastatrice, qui affecte la plupart des palmeraies. Ce fléau — conjugué à d'autres facteurs, comme le vieillissement des plantations et la faible valeur marchande des dattes locales — contribue à une désaffection croissante vis-à-vis de cette culture au profit des cultures « sous étage ». Celles-ci se composent de diverses cultures assolées (céréales, fourrages, cultures maraîchères), et parfois d'arbres fruitiers ou de plantes non alimentaires : tabac, henné, etc. Les céréales ont longtemps occupé — et occupent encore dans une grande partie des oasis — la première place ; mais l'essor très rapide de la tomate extra-primeur introduite au début des années soixante-dix a bouleversé la situation dans certaines zones du Touat et du Tidikelt.

- (6) C'est ainsi que les habitants des zones non ensablées de reg (Tinerkouk et Taghouzi oriental) creusent des trous de diamètre réduit à travers la carapace conglomératique pour y planter leurs palmiers dont les racines atteignent la nappe phréatique, tandis que ceux du Taghouzi occidental creusent des fosses à la base des dunes de l'Erg pour y planter palmiers et céréales (BISSON, 1957 : 85).

Du fait de la diversité des cultures pratiquées, des contraintes de l'irrigation et du caractère manuel des techniques, le procès du travail oasien présente un caractère relativement continu et intensif. Si l'on distingue généralement deux grandes périodes d'activité intense au cours de l'année (automne et printemps), même en période « creuse » diverses tâches astreignent les producteurs à une présence quasi quotidienne sur leurs jardins ou plantations.

Procès de circulation

Malgré leur isolement et leur dimension réduite, les oasis ne vivent nullement en autarcie : les échanges ont pratiquement de tout temps occupé une place fondamentale dans leur économie.

Le procès de circulation proprement dit inclut aussi bien la circulation de la force de travail que celle des biens matériels. La première a pris des formes diverses selon les lieux et les époques, mais elle a été largement conditionnée par les grandes vagues migratoires (du début de l'ère chrétienne au xv^e siècle) et par le commerce des esclaves, qui pendant près de dix siècles a vu alterner périodes fastes (notamment au xiv^e siècle) et périodes de crise (notamment fin du xix^e siècle). Il convient de noter que les esclaves importés du sud du Sahara étaient pour partie affectés au travail productif dans les oasis, et pour partie réexportés vers le nord, notamment au Maroc, pour y être vendus et offerts en tribut au Sultan — au détriment du travail productif en période de crise. Depuis le début du siècle, la circulation de la force de travail revêt essentiellement deux formes : migrations de travail entre oasis, et surtout à l'extérieur de la région et du secteur agricole (principalement en direction des chantiers pétroliers situés dans d'autres parties du Sahara). Ces migrations constituent un exutoire à ce qui apparaît de plus en plus comme un excédent de main-d'œuvre eu égard aux contraintes du milieu et aux limites de l'activité agricole.

La circulation des biens matériels porte essentiellement sur les produits agricoles, dont le commerce revêt en général un caractère vital en raison du déficit de la production locale de céréales et de produits animaux. Cette fonction, longtemps dévolue à divers réseaux caravaniers contrôlés par des commerçants citadins (autochtones ou étrangers) utilisant les services de nomades chameliers, est actuellement sous le contrôle de gros commerçants privés ou de structures parastatiques équipés de moyens motorisés. Les courants d'échange à long rayon l'emportent de loin sur les courants à rayon limité ou interoasiens. L'un des plus importants permet aux oasis d'exporter leurs dattes vers le Mali et le Niger, d'où sont importés en retour

des moutons (7). Pour leur approvisionnement en céréales, les oasis dépendent principalement du Tell algérien, auquel elles livrent par ailleurs peu de produits en dehors de la tomate extra-primeur.

Par-delà leur extrême diversité, ces différents types de réseaux commerciaux concrétisent une même situation de dépendance des agriculteurs oasiens vis-à-vis de l'extérieur.

RAPPORTS DE PRODUCTION ET DIFFÉRENCIATION SOCIALE

Les rapports sociaux de production en milieu oasien se fondent sur le contrôle de l'eau. Celui-ci est régi dans toutes les oasis à *foggara* par un même principe : la part d'eau de chaque producteur est proportionnelle à sa participation à la réalisation de l'ouvrage. Ce principe, en théorie très équitable, favorise cependant la concentration des ressources en eau aux mains de ceux qui disposent d'une force de travail « externe » (esclaves ou salariés). C'est ainsi que s'est constituée une couche de propriétaires fonciers à partir des castes « nobles », *Chorfa* et *M'rabtin*, principales bénéficiaires du commerce transsahariens et propriétaires d'esclaves : en 1906, ces deux castes, qui représentaient ensemble 23 % de la population du Touat-Gouarara-Tidikelt, détenaient 46 % des ressources en eau et 44 % des palmiers (MARTIN, 1908 : 224-226).

Cette aristocratie foncière a certes été affectée par la suppression de l'esclavage, mais le processus de concentration s'est poursuivi jusqu'au début des années soixante-dix au profit des entrepreneurs de travaux hydrauliques. Ceux-ci se chargent de la réfection ou de l'agrandissement d'une *foggara* en fournissant la main-d'œuvre salariée, en échange de l'octroi à titre définitif d'une part d'eau égale à la moitié de l'augmentation de débit réalisée — l'autre moitié étant répartie entre l'ensemble des ayants droit au prorata de leurs parts respectives.

La répartition inégalitaire de l'eau — sur laquelle on ne dispose plus de données quantitatives depuis fort longtemps — se reflète dans celle des palmiers : c'est ainsi que dans la grande palmeraie de

(7) Ce courant a connu un développement spectaculaire au cours des années soixante-dix ; les exportations de dattes sont passées de moins de 2 000 tonnes en 1968 à 8 500 tonnes dix ans plus tard (statistiques du commerce extérieur et des douanes — wilaya d'Adrar).

Timimoun (Gourara), 10 % des propriétaires détiendraient au début des années soixante-dix près de 50 % des palmiers (8).

Cette concentration a pour conséquence le développement de rapports de production assurant un transfert de surtravail des producteurs les plus démunis aux propriétaires fonciers (9), à travers deux principales formes de « faire-valoir indirect » : le *khammessat* et le *gherrassat*.

Le *khammessat*, forme de métayage, la plus courante dans l'ensemble du Maghreb, repose officiellement sur le principe d'une rétribution égale des différents facteurs de production : le producteur direct, qui ne fournit « que » sa force de travail, ne perçoit que le cinquième de la récolte (*khoms*), le reste revenant au propriétaire qui fournit tous les autres facteurs (en milieu oasien : eau, palmiers, semences, fumure).

En fait, la part réelle du *khammès* (litt. « quintenier »), soumise à des modes de calcul bien plus complexes, varie largement selon les cultures, les techniques et les zones. D'une manière générale, c'est dans les oasis les plus défavorisées — où elle peut atteindre la moitié de la valeur globale de la récolte — que cette part est la plus élevée en valeur relative : tel est le cas par exemple au Tinerkouk, où la part « avantageuse » du *khammès* est la contrepartie de rendements faibles et de l'effort excessif qu'impliquent lutte contre le sable et puisage de l'eau (BISSEAU, 1957 : 121). Le calcul de cette part semble donc reposer sur deux critères : le volume de travail fourni et la nécessité d'assurer la reproduction de la force de travail du producteur.

Le *gherrassat*, contrat spécifique à la région et nettement majoritaire (10), se distingue du *khammessat* par la plus grande autonomie qu'il accorde au travailleur direct : si le *khammès* travaille sous la surveillance plus ou moins étroite du propriétaire, le *gherras* (litt. « planteur ») décide en général lui-même des cultures et de l'organisation de son travail. Les modalités de répartition de la production peuvent être résumées comme suit :

- (8) Source : Recensement des propriétaires de palmiers, effectué par les autorités communales de Timimoun en 1968, et considéré comme reflétant la situation jusqu'au milieu des années soixante-dix (à la veille de l'application de la « révolution agraire », laquelle n'a apporté que des changements minimes).
- (9) Parmi lesquels se trouvent, outre les autochtones ruraux ou citadins, des pasteurs nomades des steppes méridionales oranaises ; ceux-ci détenaient, au moins jusqu'au début des années soixante-dix, une part importante des palmiers de certaines oasis du Gourara, où ils se rendaient chaque année au moment des récoltes (MAROUF, 1980 : 176).
- (10) En particulier au Gourara, où il représenterait au moins les trois quarts des exploitants non propriétaires ; nos observations sur le terrain en 1979-1980 recourent largement celles de Bisseau au début des années cinquante.

— la récolte de dattes est partagée selon des proportions variables, mais dont les plus courantes sont un tiers pour le *gherras* et deux tiers pour le propriétaire ;

— la production de céréales et de légumes revient au *gherras*, déduction faite d'une quantité fixe de céréales représentant une sorte de rente annuelle (généralement proportionnelle au volume de la part d'eau).

Ce contrat repose donc sur une combinaison originale des principes du fermage et du métayage.

Ces deux formes d'exploitation des travailleurs directs devaient officiellement être éliminées par la « révolution agraire » entreprise à partir de 1972, au nom du principe « la terre à ceux qui la travaillent ». En réalité, cette opération volontariste, conçue et lancée sans consultation ni participation des intéressés, n'a fondamentalement rien changé à la situation.

Les tâches de limitation et de redistribution des terres se sont heurtées à l'inadaptation des mesures nationales au contexte local. La répartition de l'eau étant ignorée des cadres politiques et techniques, ceux-ci ont pris pour seul critère le nombre de palmiers possédés pour la définition des « fourchettes » de limitation, mais en fixant un plafond excessivement élevé (1 100 palmiers) — ce qui n'a permis de toucher qu'une infime minorité de gros propriétaires ; les jardins récupérés ont été pour l'essentiel ceux de propriétaires « absentéistes » touchés par les mesures de nationalisation intégrale, mais ayant réussi à dissimuler une bonne partie de leurs ressources en eau. Au total, cette opération n'a réussi qu'à installer une infime minorité des exploitants non propriétaires sur des jardins insuffisamment pourvus en eau (11) — d'où de nombreux désistements (12). En revanche, elle a contribué à l'aggravation de la crise hydraulique : la nationalisation — toute formelle — de l'eau n'a mis fin qu'aux ventes (déjà rares) de parts d'eau et... à l'activité des entrepreneurs de travaux hydrauliques ; dès lors, c'est l'État qui est considéré comme responsable de l'entretien des *foggara* (tâche non prévue par les textes officiels).

(11) Lesquels représentaient en 1979 à peine 10 % de la surface agricole utile (SAU) de la wilaya d'Adrar.

(12) Nous avons pu constater en 1979 dans plusieurs communes du Touat et du Gourara que le nombre d'effectif d'attributaires restés sur leurs terres était très inférieur à celui des listes officielles — la plupart des désistants non déclarés étant partis s'embaucher dans des secteurs extra-agricoles, ou même retournés à leur ancien statut de métayers !

Dans ce contexte, on ne peut s'étonner du maintien ou même du renforcement de formes de production « ancestrales » — mais nullement figées — qui constituent en fait des formes d'adaptation à des conditions précaires (13).

La société oasienne actuelle présente des formes de différenciation fort complexes, dont il est difficile de rendre compte de manière systématique et rigoureuse. Les critères retenus dans la majorité des études empiriques sur la stratification sociale (niveau de revenu, statut juridique, prestige ou influence sociale, etc.) permettent au mieux l'élaboration d'une certaine classification qui reflète plus ou moins fidèlement les hiérarchies et les inégalités socio-économiques, mais qui ne rend compte ni des rapports réels entre groupes sociaux ni de la dynamique interne de l'organisation sociale dans son ensemble. Or, les divisions apparemment rigides révélées par l'observation empirique à un moment donné n'ont de sens que par rapport à un contexte global en perpétuel mouvement.

La classification proposée au début du siècle par MARTIN (1908), certes très schématique et discutable, offre néanmoins une base utile (14) à tout essai de reconstitution du processus de formation de couches et fractions de classes jusqu'à nos jours (fig. 1).

La figure 1 fait apparaître — sous une forme excessivement simplifiée — un processus incessant de fractionnement/recomposition à partir des divisions « initiales » (en fait, celles de la période de « référence »), sous l'effet de divers facteurs socio-économiques.

La couche des propriétaires fonciers, constituée principalement de membres des cases « nobles », perd de son homogénéité avec la diffusion accélérée des rapports marchands dans la deuxième moitié du siècle. La maîtrise des circuits commerciaux permet à la fraction la plus dynamique des propriétaires fonciers de diversifier ses sources de revenus et de s'assurer une puissance sociale, économique et politique croissante, au détriment de l'aristocratie « traditionnelle ». Cependant, la compétition entre ces deux groupes se trouve fréquemment atténuée au niveau local par les réseaux d'alliances personnelles et familiales, qui neutralisent les conflits latents et favorisent même une certaine interpénétration.

(13) Les clauses des contrats « traditionnels » évoluent en fait constamment : bien avant la « révolution agraire », le *khammessat* « classique » avait disparu au profit d'un système (désigné plus fréquemment sous le terme de *chorka*, « association ») dans lequel propriétaire et producteur se partagent à parts égales récoltes et frais de production.

(14) Présentant notamment l'avantage, du fait de sa dimension quantitative, de permettre d'évaluer la répartition des principaux moyens de production entre les différents groupes — de même que leur importance numérique respective.

Les agriculteurs « marchands », bien dotés en moyens de production (eau ou palmiers), spécialisés dans les cultures les plus rentables, forment une minorité assez localisée dans les oasis les plus favorisées par la nature et par les voies de communication. Cette couche intègre parfois des fermiers ou les métayers dont le dynamisme compense le statut de non-proprétaires (15).

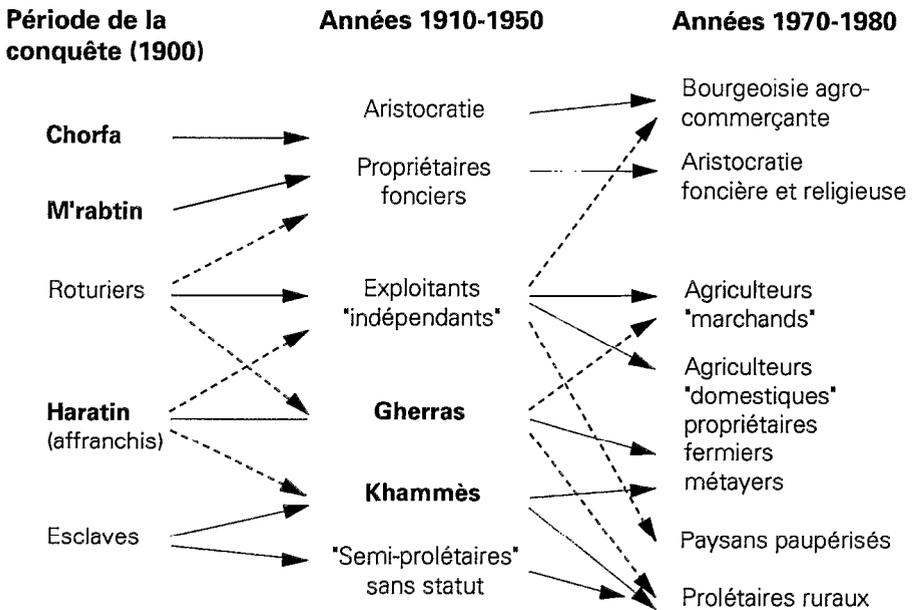


FIG. 1. — Stratification générale de la société oasienne.

Les autres catégories, qui regroupent en fait la grande majorité de la population rurale — sont les plus difficiles à définir. L'extrême diversité des situations fait que la frontière est loin d'être nette entre les petits producteurs « domestiques », les paysans « paupérisés » (attachés à une activité agricole qui ne leur permet plus de vivre réellement) et les prolétaires ruraux (vivant essentiellement de la vente, même irrégulière, de leur force de travail). De plus, le statut juridique joue ici un rôle de plus en plus limité, bon nombre de petits producteurs cumulant en fait plusieurs statuts (propriétaire, fermier, métayer, etc.). Cette diversité, conjuguée avec la dispersion

(15) On relève ici l'ambivalence du fermage et du métayage (phénomène que l'on retrouve d'ailleurs dans la majorité des sociétés agraires) : il s'agit à la fois de formes d'exploitation des producteurs et de moyens pour ceux-ci d'étendre leurs superficies cultivées et de renforcer leur assise économique (moyens parfois plus efficaces qu'une redistribution foncière conduite d'« en haut »).

géographique et les divisions à caractère « ethnico-culturel » (16), entretient un profond cloisonnement au sein des couches défavorisées, s'opposant au développement d'une conscience commune — et *a fortiori* d'actions collectives — face aux couches privilégiées. Celles-ci bénéficient, dans la majorité des cas, d'une sorte de consensus local, où la solidarité vis-à-vis de l'« extérieur » prime sur les clivages internes.

POUVOIR LOCAL ET RAPPORTS PAYSANS/ÉTAT

Un concours de facteurs historiques et géographiques a permis aux oasis du Touat-Gourara-Tidikelt de conserver de tout temps — y compris à l'époque coloniale — une assez large autonomie, favorable au maintien des pouvoirs locaux traditionnels. Ceux-ci se seraient même renforcés avec la fin de l'« insécurité » au Sahara : l'aristocratie foncière et religieuse n'ayant plus de tribut à verser à des « protecteurs » nomades, disposait dès lors (17) librement des divers prélèvements qu'elle opérât sur les producteurs, tandis qu'elle contrôlait les relations avec l'extérieur. Cette situation n'allait-elle pas être remise en cause après l'Indépendance, avec l'intervention croissante de l'État ?

Celui-ci devait logiquement, de par son orientation socialiste officielle, œuvrer en priorité en faveur des groupes déshérités, en s'opposant au besoin à l'aristocratie locale. D'autre part, un État autoritaire et centralisé, soucieux de contrôler étroitement la vie politique et sociale de régions encore mal « intégrées » à l'ensemble national, pouvait difficilement tolérer le maintien de pouvoirs locaux autonomes, susceptibles de jouer un rôle de forces « centrifuges ».

Le premier objectif n'a jamais reçu de réponse cohérente et efficace. La « révolution agraire » n'a eu, comme nous l'avons vu, qu'un impact marginal — facilitant d'autant sa liquidation dans les années quatre-vingt. Quant aux diverses actions de « développement agricole », d'envergure très variable mais toujours ponctuelles, elles contribuent surtout à la reproduction, voire au renforcement des inégalités existantes. Cela vaut aussi bien pour la coûteuse « opération tomate » (largement subventionnée par l'État, mais dont les aléas

(16) Nous regroupons sous ce terme des phénomènes de nature très diverse, qui exigeraient une analyse approfondie : divisions ethniques et linguistiques, mais également chaînes complexes de solidarité et d'antagonismes, entretenues par des confréries religieuses très influentes, rassemblant parfois des oasis (ou des fractions d'oasis) très éloignées.

(17) En dehors du paiement de l'impôt, dont elle était jadis exonérée (MARTIN, 1908 : 230).

sont supportés surtout par les petits producteurs), que pour les actions d'équipement hydraulique (principalement forages), les crédits d'équipement agricole, les distributions de rejets de palmiers, de cheptel ou d'intrants divers (18), etc.

Quant à l'objectif d'intégration administrative et politique, il se concrétise essentiellement par la mise en place d'un système communal calqué sur celui du Nord. C'est ainsi que sont créées des communes de taille démesurée (plusieurs milliers de kilomètres carrés), qui regroupent chacune plusieurs dizaines d'oasis éparpillées, et qui forment le plus souvent des entités abstraites. Ces « communes » sont dotées d'instances censées représenter la population : les Assemblées populaires communales (APC), composées en grande majorité de notables, de commerçants et (surtout dans les centres urbains) de fonctionnaires ; les mêmes catégories sociales contrôlant les structures locales du parti FLN et diverses instances à caractère politique ou économique.

Toutes ces instances ne détiennent dans l'ensemble qu'un pouvoir de décision très limité ; mais elles disposent d'une marge de manœuvre généralement très large dans l'application des décisions prises par le pouvoir central — qu'elles savent fort bien interpréter en fonction des intérêts des groupes qui les composent.

Ces réseaux politico-administratifs s'appuient au niveau des oasis elles-mêmes sur une institution spécifique à la région : les *chefs de ksar*. Ceux-ci occupent une position complexe, qui renvoie moins à une forme d'autorité « coutumière » qu'à un contexte précis, caractérisé par l'intervention croissante du pouvoir central et la faiblesse relative de ses appareils locaux. Les chefs de *ksar*, notables désignés par « accord tacite » et non rétribués, constituent le relais obligatoire entre toute instance officielle et la population (19), ce qui dans des zones physiquement enclavées leur confère des prérogatives fort étendues, bien que jamais définies formellement : en pratique, les représentants des diverses instances étatiques délèguent aux chefs de

- (18) Ces distributions (gratuites) s'effectuent principalement dans le cadre des Plans communaux de développement (PCD), selon des modalités qui laissent une large place à l'initiative « locale » : ainsi, dans certaines communes, des lots de chèvres sont remis aux chefs de *ksar*, à charge pour eux de les répartir entre les fellahs ayant les « moyens de les élever » (information fournie par un secrétaire général d'Assemblée populaire communale).
- (19) Ce genre de pratique (qui remonte en fait à l'époque coloniale) n'est pas sans rappeler le système d'administration locale mis en place au Maroc — sous des formes beaucoup plus élaborées — sous le protectorat français, puis reconstitué peu après l'Indépendance sous des formes légèrement modifiées (cf. LEVEAU, 1985). Ainsi, des politiques qu'officiellement tout oppose présentent parfois des convergences remarquables à l'échelle locale.

ksar toutes les fonctions qu'ils ne peuvent — ou ne veulent — assumer eux-mêmes. Les chefs de *ksar* deviennent ainsi fréquemment les principaux gestionnaires locaux des diverses aides de l'État aux producteurs, et les interprètes exclusifs des besoins de la population. Il est clair que la généralisation de ces pratiques permet à une minorité de faire prévaloir ses intérêts avec le minimum de contestation.

Les rapports paysans/État en milieu oasien sont donc médiatisés par une forme de pouvoir « informel », qui entretient un rapport de forces nettement favorable aux couches dominantes et qui contribue à la marginalisation des petits producteurs.

Le pouvoir central s'est largement accommodé de ce type de situation pendant plus d'une décennie de dirigisme et de volontarisme économique et social. L'évolution « libérale » du régime algérien depuis le début des années quatre-vingt n'est-elle pas de nature à renforcer encore le *statu quo*? En fait, le « désengagement » général de l'État (et particulièrement sensible dans les régions rurales défavorisées) dans un contexte de crise économique aiguë pourrait paradoxalement, en laissant ses anciens interlocuteurs privilégiés seuls face à une population lassée de vaines attentes, contribuer à la remise en cause d'un équilibre fondé sur un consensus artificiel.

BIBLIOGRAPHIE

- AUMASSIP (G.), 1986. — *Le Bas Sahara dans la Préhistoire*, Paris, Éditions du CNRS, 615 p.
- BISSON (J.), 1957. — *Le Gourara. Étude de géographie humaine*, Alger, Imprimerie Imbert, 223 p.
- BISSON (J.), 1984. — « Tinerkouk et Tarhouzi : Déménagement ou désenclavement de l'Erg occidental? » in *Enjeux Sahariens*, Paris, Éditions du CNRS : 275-292.
- BLIN (L.), 1990. — *L'Algérie, du Sahara au Sahel*, Paris, L'Harmattan, 501 p.
- CAPOT-REY (R.), 1953. — *Le Sahara français*, Paris, PUF, 564 p.
- GAUTIER (E. F.), 1950. — *Le Sahara*, Paris, Payot, 231 p.
- GRANDGUILLAUME (G.), 1973. — Régime économique et structure du pouvoir : le système des foggaras du Touat, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 13-14 : 437-456.
- GRANIER (J.-C.), 1980. — Rente foncière en eau et régulation économique dans le Gourara algérien, *Revue Tiers Monde*, t. XXI, n° 83 : 649-663.
- GUILLERMOU (Y.), 1983. — *Agriculture « familiale » et mutations sociales dans les campagnes algériennes*, Thèse d'État, Paris-I, XXXVII-847 p.
- GUILLERMOU (Y.), 1990. — « Le développement pastoral en Algérie : dirigisme ou laisser-faire? » in *Cah. Sci. Hum.* 26 (1-2) : 155-171.

- LEVEAU (R.), 1985. — *Le fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 319 p.
- MAROUF (N.), 1980. — *Lecture de l'espace oasien*, Paris, Sindbad, 286 p.
- MARTIN (A. G. P.), 1908. — *À la frontière du Maroc : les oasis sahariennes (Gourara-Touat-Tidikelt)*, Paris, Challamel, 406 p.
- MUNIER (P.), 1973. — *Le palmier-dattier*, Paris, Maisonneuve et Larose, 221 p.